Document generated on 06/04/2025 2:49 p.m.

Liberté

Le drame de la contemplation

Suzanne Robert

Volume 41, Number 3 (243), June 1999

URI: https://id.erudit.org/iderudit/32159ac

See table of contents

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)
1923-0915 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Robert, S. (1999). Le drame de la contemplation. *Liberté*, *41*(3), 95–104.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Hors les murs

SUZANNE ROBERT

LE DRAME DE LA CONTEMPLATION (fin de l'hiver 1999)

Non, ce n'est pas sous un ciel étranger,
À l'abri des ailes étrangères que j'étais,
Mais au milieu de mon peuple,
Là où, pour son malheur, mon peuple était.

Anna Akhmatova

L'aurore, mi-mars. Le verre bleu givré de la veilleuse encore allumée pâlit. Dehors monte à l'est, au-dessus des montagnes et du lac enneigés, une vapeur solaire rougeâtre moins sanguine, moins volcanique qu'au crépuscule du soir, plus immatérielle. Un œil est peint au fond du ciel, comme dans le *Kwaïdan* de Kobaïashi ; l'Esprit subtil des neiges scrute les forêts de Sainte-Enclave-des-Lacs.

Par la fenêtre de la cuisine où elle trace, sur le plancher de bois, un carré d'un rose translucide, on voit la vapeur lentement s'illuminer et gagner la « forêt de la Couronne » où somnole un porc-épic sur une branche haute de la pruche bicentenaire. On le distingue parfaitement, d'autant qu'on l'y a vu passer tout l'après-midi d'hier. Un filet de lumière rosée tombe sur lui, un filet du même rose concentré, du même « rose mystique » que celui qu'a créé Pascale[1] au pastel gras dans le ciel du

1. Pascale-Antoine Hamet (voir, entre autres, *Liberté*, nº 241).

croquis qu'elle a laissé ici (intitulé « Bouleau gris sur le chemin du marais ». Sainte-Enclave-des-Lacs. Janvier 1999.), un filet de chair ouverte que le givre bleu de la veilleuse, au-dessus de laquelle le dessin est accroché, imprègne et teint de mauve le soir venu. Pour peu que, pendant qu'on allume le feu dans les poêles de la maison, on passe et repasse devant l'aube riche de la baie vitrée comme devant un pastel dans son cadre, aucun drame ne vient entacher la contemplation du paysage baigné de silence.

La tristesse s'installe plus tard. Elle survient lorsque, une fois les feux de bois allumés, le soleil levé, le chat et le chien nourris et les bottes et le parka enfilés, on pénètre dans la toile en ouvrant la porte de la maison. D'abord, avec étonnement, on aperçoit dans le lointain un point sombre qui glisse rapidement sur la surface gelée du grand Lac-du-Vent-qui-tourne ; bientôt suivent deux autres points ; puis une dizaine d'autres. Et voilà qu'on entend tout à coup de si loin monter la rumeur humaine dans cet espace recueilli du monde : ce sont des motoneiges, dont on pousse les moteurs à fond de train. Quiconque les croit inoffensives en ignore tout : le nombre, les caractéristiques, l'impact environnemental. « Un optimiste, disait Borges, est quelqu'un à qui il manque des données. »

*

Quelques données, donc :

• Pour l'année 1998 la compagnie Bombardier, fleuron de notre peuple et chouchou du gouvernement québécois, a connu un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de dollars pour la vente de « véhicules récréatifs », dont la motoneige.

• Au Québec, on compte quelque 158 000 motoneiges enregistrées ; de plus, 2 000 motoneiges sont offertes en

location, surtout à des touristes européens. Aucune estimation n'a été faite du nombre de motoneigistes américains passant la frontière vers le Québec avec leurs propres engins, mais ils sont légion.

• Il existe 275 clubs de motoneigistes au sein de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) ; 17 p. cent de la population québécoise pratique cette activité.

• Le réseau officiel de sentiers québécois a une longueur de 33 000 km traversant champs et forêts, ce qui équivaut à la circonférence de la Terre mesurée à la latitude de Montréal ; ce qui équivaut également à un peu moins que la circonférence de la Terre mesurée aux pôles (39 939 km) et à 11 593 km de plus que la circonférence de la planète Mars (21 407 km) ; et c'est presque huit fois la distance de Montréal à Vancouver. La Sûreté du Québec compte 61 patrouilleurs pour les 33 000 km de sentiers, donc un policier pour environ 541 km.

• Depuis le début de l'automne 1998, 20 décès sont survenus dans les sentiers et hors piste ; depuis huit ans, ce nombre varie annuellement de 27 à 32, sauf pour 1992-1993 où l'on a dénombré 36 décès.

• Sur les sentiers patrouillés, la vitesse permise est de 70 km/h ; aucune étude n'a été menée pour connaître la vitesse réellement atteinte par les motoneiges sur les sentiers et hors piste.

• Le niveau sonore d'une seule motoneige atteint 82 décibels, ce qui constitue un niveau inférieur à celui d'un camion, affirme la FCMQ !

• Les sentiers du réseau doivent contourner les milieux naturels fragiles (berges, milieux humides, zones à risques d'érosion, etc.) ; mais le problème, c'est que nombre de motoneigistes circulent hors sentier.

• Selon la Loi sur les véhicules hors route (loi provinciale n° 43), qui date de 1996 et dont certaines dispositions ne sont pas encore en vigueur, les véhicules

hors route, dont la motoneige, ont le droit de circuler sur quatre types de voies :

- sur les sentiers appartenant à des clubs d'utilisateurs reconnus ;
- sur les chemins privés, dans la mesure où leur propriétaire l'autorise ;
- sur les chemins publics, à la condition qu'ils y parcourent une distance maximale de 500 m et qu'ils aient pour but de rejoindre le sentier d'un club reconnu, une station-service ou une halte publique ;
- et sur les terres du domaine public sous certaines restrictions.

[Questions :
Dans quelle catégorie de « voies » permises se trouve donc le Lac-du-Vent-qui-tourne ? Fait-il partie des « erres du domaine public » québécois ? Les eaux sont pourtant sous juridiction fédérale. Cependant, un lac gelé constitue-t-il une « terre » ou une « eau » au sens de la Loi ? Un lac est-il québécois l'hiver et canadien l'été ? (Et à qui appartient-il donc au printemps et dans l'arrière-saison, alors que sa consistance mi-liquide mi-solide ne répond pas à une définition unique ?) Les motoneiges qui ce matin filent sur le Lac en pétaradant au loin ont-elles droit de le faire ? Voici, textuellement, l'article 8 de la Loi n° 43 qui pourrait peut-être répondre à cette dernière question :

CHAPITRE III
LIEUX DE CIRCULATION
SECTION I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8. Sur les terres du domaine public, la circulation des véhicules hors route est permise, sous réserve des conditions, restrictions et interdictions imposées :

1° par les lois suivantes : la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre

C-61.1), la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01), la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1), la Loi sur les mines (L.R.Q., chapitre M-13.1), la Loi sur les parcs (L.R.Q., chapitre P-9), la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., chapitre R-13), la Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., chapitre R-26.1), la Loi sur les terres agricoles du domaine public (L.R.Q., chapitre T-7.1) et la Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q., chapitre T-8.1) ;

2° par règlement du gouvernement, par règlement municipal ou par règlement d'une municipalité régionale de comté.

Plaît-il ? L'humble citoyenne que je suis n'a pas bien saisi la réponse à la question, laquelle peut être résumée comme suit : les motoneiges ont-elles, oui ou non, le droit de circuler sur le Lac-du-Vent-qui-Tourne ?]

À défaut de pouvoir expliciter la complexité législative, poursuivons la liste des données :

• En ce qui concerne la pollution de l'air et de l'eau, les motoneiges sont équipées de moteurs à deux temps sans convertisseur catalytique (tout comme les motomarines), une technologie très salissante. La combustion de l'essence y est incomplète : plus du quart de l'essence et de l'huile consommées est rejeté dans la nature sans être brûlé. Parmi les gaz d'échappement, on trouve du monoxyde de carbone, principal responsable de l'effet de serre. On trouve aussi de l'oxyde d'azote ; le Canada est le second champion mondial d'émission de ce gaz toxique, avec des taux de 74,9 kg par an par habitant (moyenne mondiale : 44,3 kg / an/ habitant).

*

Au Sommet de la Terre à Rio en 1992, les pays signataires du Protocole de réduction des gaz à effet de serre

avaient opté pour une diminution mondiale de 20 p. cent des émissions d'ici l'an 2005, ce qui correspond au niveau d'avant 1990. Au Sommet de Kyoto en 1997, les cent soixante pays signataires ont convenu de prolonger la période de réduction tout en accroissant les taux de diminution : 5,2 p. cent au-dessous du niveau d'avant 1990 d'ici 2008-2012. Pour y arriver, chaque pays doit atteindre un objectif particulier ; le Canada, pour sa part, doit réduire ses émissions de 6 p. cent (toujours par rapport au niveau d'avant 1990) d'ici l'an 2012. De l'avis de plusieurs spécialistes mondiaux toutefois, cette stabilisation à long terme des gaz à effet de serre ne suffira pas à rétablir l'équilibre atmosphérique de la planète.

Sainte-Enclave-des-Lacs n'a que faire de Rio et de Kyoto. Ignare et têtue, elle continue à s'enfoncer et à accentuer la polarisation de son économie au profit de la motoneige. Des motoneiges, elle en vomit de partout, elle en est obèse, elle en recrache. Elle se dit victime d'une obligation, non pas de l'obligation qui consisterait à réduire l'utilisation d'engins polluants mais, bien au contraire, de celle qui pousse à concentrer les activités économiques sur ces mêmes engins. Et elle justifie cette obligation par le fait que si, du jour au lendemain, on enlevait à l'économie enclavienne ses précieux moteurs, celle-ci s'effondrerait. Normal ! Voilà bien ce que l'on gagne à user de courte vue et à mettre tous ses œufs dans le même panier ! Pendant que le fondé de pouvoir Barbarin s'affaire à des futilités, aucune réflexion n'a cours, aucune économie de remplacement ne voit le jour, et les moteurs prolifèrent dans les montagnes, sur les cours d'eau, dans le silence de l'aube. Vendre son pays, son air, ses eaux et ses forêts sous prétexte que cette vente le sauve de la pauvreté, n'est-ce pas là le propre des républiques de bananes ? Et c'est pourtant ce que fait Sainte-Enclave, à l'instar du gouvernement du Québec qui

prône sur toutes les scènes, tant américaines qu'européennes, la pratique du beau sport motorisé de la motoneige.

Voici un extrait de la magnifique brochure (avec photos-pleine-page-papier-glacé-couleurs) intitulée « Québec. Au pays de la motoneige », publiée par Tourisme Québec[2] et qui n'a rien à envier aux poètes accomplis :

> *Droit devant vous, l'hiver trace à même la blancheur du paysage la route des grands espaces. Vous filez sans contrainte parmi les sapins croulant sous la neige fraîche, laissant loin derrière l'agitation feutrée des villes.*
>
> *Sous le soleil éblouissant, vous longez un torrent qui cherche à bondir hors de son carcan de glace. La trace d'un cerf, ou peut-être est-ce celle d'un orignal, se perd furtivement dans l'ombre du sous-bois.*
>
> *Soudain, au détour du sentier, la montagne découpe sur le ciel au bleu intense sa silhouette imposante. C'est le moment de mettre les gaz ! La chenille de votre motoneige mord dans la piste et votre monture s'élance vers le sommet.*
>
> *Là-haut, le panorama se découvre d'un seul tenant : une constellation de lacs miroitants, de forêts profondes, de vallons et de hameaux emmitouflés, bordés par le grand fleuve placide. Géographie vaste et multiple taillée sur mesure pour l'homme et sa machine*[3].

Le Québec, à l'instar de Sainte-Enclave, n'a que faire des Sommets de Rio 1992 et de Kyoto 1997... Il n'a qu'un nom à la bouche : Joseph-Armand.

2. Disponible gratuitement partout sur notre territoire, ainsi qu'au 1-800-363-7777.

3. Brochure de Tourisme Québec, p. 2.

MERCI, JOSEPH-ARMAND !

Tous les mordus de l'hiver et du grand air sont reconnaissants à Joseph-Armand Bombardier pour sa géniale invention, qui a fait du Québec la patrie de la motoneige[4].

Le 22 septembre 1998, de 7 h à 21 h, dans trente-cinq villes françaises dont Paris, la circulation automobile a été interdite. Seuls avaient droit de circuler les autobus, les cyclistes et les piétons. Cette « journée sans voitures », organisée par le ministre français de l'Environnement Dominique Voynet, visait à alerter la population quant à l'essor dramatique de la pollution des villes en France : 90 p. cent d'augmentation de la pollution urbaine en quinze ans ; nombre d'automobiles qui a doublé depuis 1970 ; 26 millions de voitures en 1998 pour une population de 60 millions d'habitants. Après tout, c'est peut-être ainsi que les choses se termineront : en Europe, des villes propres et, au Québec, des campagnes polluées parce que des milliers de touristes européens débarqueront dans les contrées vierges pour venir y enfourcher des bolides polluants. Le Québec, terrain de jeux des Européens ? Pourquoi pas ? C'est le propre des républiques de bananes. « Chaudement vêtu de pied en cap, partez allégrement pour une balade de quelques heures, une randonnée de deux ou trois jours ou pour un raid organisé dans les contrées vierges du Grand-Nord », dit encore la brochure de Tourisme Québec[5].

*

Au soleil couchant, les blessures du marais au nord de la presqu'île et celles du Lac-du-Vent-qui-tourne, au sud, envahissent le regard de quiconque les contemple.

4. P. 5.
5. P. 5.

Marques de chenilles, traces de pneus de véhicules tout-terrain, stries profondes, elles se teintent du rouge sanglant du crépuscule comme des cicatrices aux rebords boursouflés. Les branches d'arbustes cassés par le passage des bolides pendent et battent au vent dans le marécage désolé. Là-bas dans le creux sombre des montagnes, le grand Lac-de-l'Ange, plus atteint que tout autre, porte des milliers d'entailles, d'écorchures, de contusions laissées par les machines assourdissantes des journalistes sportifs du monde entier qui ont participé au « Ski-Doo Launching 2000[6] ». Ah cette eau aux blessures inapparentes ! toute cette eau à venir au printemps ! toute cette glace d'hiver imbibée d'huile et de gaz d'échappement que la fonte des neiges léguera à l'eau !

Faudrait-il désormais parler d'« impossible contemplation » ? Vous observez un lac, mais vous savez que l'eau, cette eau que vous buviez encore il y a deux ans, se dégrade et imperceptiblement s'empoisonne. Vous concentrez votre regard sur les flancs lumineux des montagnes, mais vous savez qu'ils sont quadrillés de sentiers où grondent des moteurs, hiver comme été. Vous vous recueillez près d'un étang gelé au cœur de la forêt, mais vous savez qu'on a tendu des pièges et des collets tout autour. Vous savez tout cela et vous n'arrivez pas à l'oublier. À aucun moment. La contemplation de la Nature — ce combustible des mouvements de l'esprit, cette ossature de la pensée, cet aliment de la rêverie et de l'action, cela dont nous sommes tributaires — se résumera-t-elle de plus en plus à la contemplation des traces indélébiles de l'humanité ?

*

— Pour le silence et pour la contemplation, faudra-t-il monter encore un peu plus vers le nord ? demandai-je.

6. Voir chronique « Hors les murs », *Liberté*, nº 242.

— Ça me paraît inutile. Tôt ou tard, « ils » vous rejoindront, dit l'Écrivain.

— Ce n'est qu'une question de temps, ajouta le Trotskiste. Ils vont s'entêter bêtement à concentrer encore davantage leur économie autour des sacro-saints moteurs. Les travailleurs n'auront été préparés à rien d'autre pour l'avenir. Et quand tout s'écroulera, l'économie et la Nature, ce sont eux, les travailleurs, qui feront les frais de l'échec.

Le temps était venu d'allumer la veilleuse au globe givré, car déjà s'éteignaient les dernières lueurs crépusculaires. Vénus et Jupiter se levaient au sud-ouest, pures et effrayantes. Esprit subtil perdu dans cette chasse gardée humaine que devenait chaque jour davantage la planète Terre, l'œil peint au fond du ciel se ferma sur les plaies de la neige et fut englouti par la nuit.

Et que les draps noirs recouvrent
Ce qui est arrivé
Et qu'on emporte les lanternes...
Il fait nuit[7].

La Narratrice

7. Anna Akhmatova, *Requiem*, traduit du russe par Paul Valet, Paris, Éditions de Minuit, 1991, p. 25.